

## Europe et souveraineté : où est l'agriculture ?

06 juin 2024

Conférence et table ronde en présentiel et en distanciel

### Les points-clés

#### Intervenants :

- Damien Bonduelle, Président, Agridées
- Jean-Dominique Giuliani, Président, Fondation Robert Schuman
- Marie-Cécile Damave, Responsable innovations et affaires internationales, Agridées
- Layla Rahhou, Déléguée Générale, Fédération du Commerce et de la Distribution
- Eric Thirouin, Chef d'entreprise agricole, Président, AGPB
- François-Xavier Huard, Président-Directeur Général, FNIL
- Yves Le Morvan, Responsable filières et marchés, Agridées
- Yves Madre, Délégué Général, Farm Europe

#### Retrouvez ici l'événement en vidéo :

<https://www.youtube.com/watch?v=L4cjWpc3fH8&t=9328s>

Les interventions ont été animées par Natacha Fellous, journaliste d'entreprise.

#### TABLE DES MATIERES

<b>CONSTRUCTION EUROPEENNE : NOUVEL ESPACE, NOUVEAU SOUFFLE .....</b>	<b>2</b>
Le contexte géopolitique fait évoluer l'Europe vers une Europe puissance .....	2
Accompagner l'innovation pour stimuler la croissance économique et réussir les transitions....	3
<b>SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE, A QUELS PRIX ? .....</b>	<b>3</b>
Définition de la souveraineté .....	3
Les applications de la souveraineté.....	4
Les relations entre la PAC et EGALIM .....	6
Propos conclusifs .....	6

## CONSTRUCTION EUROPEENNE : NOUVEL ESPACE, NOUVEAU SOUFFLE

### *Le contexte géopolitique fait évoluer l'Europe vers une Europe puissance*

Comme le rappelle Jean-Dominique GIULIANI, l'évolution du contexte géopolitique fait bouger l'Europe et la construction européenne en particulier. Notre époque est en effet marquée par le retour de la guerre sur le continent européen avec l'agression russe en Ukraine depuis février 2022 et par le décrochage de l'économie européenne par rapport à l'économie américaine : le PIB par habitant étant en effet d'à peine 60 000 \$ dans l'UE alors qu'il s'élève à 80 000 \$ aux Etats-Unis, les plans de relance américains étant d'une toute autre ampleur à la suite de la pandémie de Covid-19.

C'est pourquoi, alors que l'UE s'était jusqu'alors concentrée sur ses affaires intérieures (la monnaie unique, le marché communautaire...), elle n'a d'autre choix aujourd'hui que de basculer vers une Europe puissance, face aux autres continents tels que les Etats-Unis, la Russie ou la Chine. La prise de conscience des dépendances économiques et donc géopolitiques de l'Europe, depuis la pandémie et la guerre en Ukraine, conduit l'UE à chercher à « devenir plus souveraine en choisissant ses dépendances » comme l'indique M. GIULIANI. Pour parvenir à la souveraineté, en particulier alimentaire, ce dernier souligne que les Etats prennent conscience qu'ils n'y arrivent plus tout seuls, que les Nations sont trop petites et qu'il faut débloquent des politiques communes pour sécuriser les approvisionnements.

Dans la même ligne, Yves MADRE considère que « sans puissance économique, la puissance politique est relative » et que la durabilité est un leurre si elle ne comprend pas de volet économique. Or selon lui la stratégie du Green Deal conduit à la décroissance.

M. GIULIANI rappelle que l'Europe a connu 7 élargissements et que sa population a quadruplé, apportant la liberté, la paix et la démocratie aux populations qui l'ont rejointe. Pour lui, la politique d'élargissement est la plus belle réussite de l'UE car « la richesse vient de l'ouverture. »

Il considère que l'élargissement à l'Ukraine, grand pays agricole et industriel, impose notre vigilance, et pose des questions d'intendance réglables avec des mesures transitoires, et en particulier des mesures techniques de protection de notre modèle agricole de qualité. Pour M. GIULIANI, l'adhésion de l'Ukraine à l'UE pourrait « redynamiser l'Europe », où la tendance est plutôt à la désindustrialisation.

La guerre en Ukraine est une déclaration de guerre par la Russie à l'Europe, selon M. GIULIANI. Celui-ci considère que les Etats européens doivent poursuivre leur projet de paix et continuer à travailler ensemble et se concerter, notamment sur les questions de défense. Pour lui, ce conflit peut modifier les urgences : peut-on débattre de permaculture en temps de guerre ?

## *Accompagner l'innovation pour stimuler la croissance économique et réussir les transitions*

L'innovation est une des clés de la croissance économique de l'UE selon MM. GIULIANI et MADRE. Pour le premier, il faut revoir la manière dont on pense l'économie, et « inciter avant de réglementer ». Cela passe par plus d'accompagnement et par la création de conditions favorables à l'innovation et au financement des transitions scientifiques et technologiques (numérique en particulier) nécessaires à la croissance et pour répondre au défi climatique.

Pragmatique,

M. GIULIANI considère que les changements doivent être initiés par les acteurs de terrains pour être ensuite appliqués à de plus vastes échelles.

Yves MADRE présente la carte radar de Farm Europe composée de 12 indicateurs de situations et tendances reflétant les paramètres clés de la durabilité sociale, économique et environnementale européenne. Cette carte montre un bon score européen en termes de production et de prix de l'alimentation, en termes d'empreinte carbone, d'impact sur la ressource en eau et la biodiversité de nos systèmes alimentaires. Par contre, le score européen est très mauvais en matière de bioéconomie (biomatériaux et bioénergie), et pour la situation économique et démographique des agriculteurs européens. Pour M. MADRE, 25 % supplémentaire de biomasse sont nécessaires pour parvenir à la neutralité carbone pour bâtir une véritable bioéconomie, par l'innovation. Ce sont les priorités de la double performance économique et environnementale. Or, à ce jour, « la bioéconomie est confiée aux importations », selon lui.

Chacun des deux intervenants s'est montré optimiste en insistant sur la dynamique de l'entreprise pour réussir les transitions, M. MADRE situant 2024 comme une « fenêtre d'opportunité » pour préparer les 12 prochaines années en Europe, avec le renouvellement des institutions européennes (Parlement et Commission).

## **SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE, A QUELS PRIX ?**

### *Définition de la souveraineté*

Au moment où la souveraineté alimentaire se voit définie dans le projet de LOA voté par l'Assemblée nationale, il convient de s'entendre sur la pensée économique que sous-tend ce concept et les leviers qui peuvent en découler pour l'agriculture et la chaîne alimentaire.

Pour débiter, il semble primordial de s'accorder sur le terme de souveraineté. Issu d'une étymologie signifiant « supérieur », François-Xavier HUARD nous éclaire sur ce terme qui ne désigne pas l'autosuffisance mais le pilotage des filières, y compris avec l'exportation, et l'alimentation des populations. Yves LE MORVAN précise ce terme en s'appuyant sur une

définition de FranceAgriMer, soit la capacité d'autodétermination construite et détenue par le décideur étatique relative au système alimentaire qui se déploie sur son territoire, en rajoutant que selon lui l'enjeu se pose à plusieurs échelles (territoire, État, Europe). Eric THIROUIN quant à lui, considère simplement la souveraineté comme la capacité de pouvoir décider.

## *Les applications de la souveraineté*

Défendant une position claire sur la souveraineté européenne, ce dernier assume son refus d'intégrer telle quelle l'Ukraine au sein de l'Union Européenne. Cela reviendrait en l'état à sanctionner les agriculteurs français et européens, certes pour un pays en réel danger avec l'agression russe mais qui demande avant tout un appui militaire. L'Ukraine possède de grandes surfaces agricoles utiles et une capacité productive importante par exemple en blé, mais sur la base d'un modèle différent du nôtre. Depuis le début de la guerre, l'Europe, à travers par exemple l'Italie et l'Espagne, a multiplié ses importations de blé par vingt, au détriment des marchés traditionnels français. En conséquence, cette année, la France se retrouvera certainement avec un stock de report plus lourd, et des prix bas. La France a demandé de mieux protéger le marché communautaire des volumes importés d'Ukraine, ce qui ne sera pas directement le cas pour le blé. Où est la souveraineté ?

Au niveau européen, il existe selon Eric THIROUIN, deux grands défis liés à l'agriculture : celui de l'engagement politique et celui de l'engagement financier. Il est nécessaire que le sujet agricole retrouve une place dans le débat public dans l'objectif d'adapter ce secteur à la demande et au changement climatique. Il serait souhaitable de redonner aux agriculteurs la capacité d'entreprendre, d'innover et de s'adapter au marché. Le débat sur la souveraineté agricole est donc constitutif pour la France et l'Europe, qui doivent l'intégrer dans leurs perspectives géopolitiques.

Layla RAHHOU, interrogée sur le regard de la grande distribution vis-à-vis de la souveraineté alimentaire souligne l'importance de la transparence, tout autant pour mettre en valeur la production nationale via par exemple l'étiquetage de l'origine France, que pour rappeler l'intérêt économique de l'importation de produits européens pour conforter la capacité d'approvisionnement de la distribution alimentaire, voire de répondre à des chocs conjoncturels. Les défis doivent être traités évidemment à l'échelle européenne, fermer les frontières et appliquer un protectionnisme intérieur n'est pas envisageable. L'Europe, à travers le marché unique, assure la paix et la prospérité. C'est par exemple grâce aux centrales européennes qu'il est possible de traiter avec les multinationales pour négocier les prix et ainsi contribuer au pouvoir d'achat des Français.

Pour Layla RAHHOU, la crise agricole est moins en rapport avec la grande distribution qu'avec le différentiel de compétitivité des acteurs au niveau européen et international. Les normes, étatiques ou européennes, avec les régulations induites ont finalement remplacé la question du prix par celle des qualités et des cahiers des charges, pénalisant ainsi les PME et TPE qui ne parviennent pas à répondre aux codifications juridiques. Mais cette évolution sans considération de l'importance des prix a entraîné un effondrement de certaines productions, ou de certains labels. On le sait, le consommateur n'est pas prêt à payer le prix de cette addition de qualités, même s'il la demande. Tous les citoyens souhaiteraient acheter des produits locaux, biologiques, issus d'une agriculture responsable... mais ne sont pas prêts à augmenter la part de l'alimentation dans leur budget. Celle-ci a plutôt tendance à diminuer. Pour retrouver de la compétitivité et donc de la souveraineté, il est nécessaire de replacer l'économie au centre.

François-Xavier HUARD partage cette vision de l'absence de réflexion au sujet de la compétitivité, qui est un angle mort dans les politiques agricoles. Ainsi la production laitière française est en baisse : en 2023 elle a diminué de 3 %, avec une perte d'attractivité du métier. Au sein des lois EGALIM, il est par exemple proposé de passer de sanctions pénales à des sanctions administratives mais ce n'est pas suffisant ; il s'agit d'accompagner et non de sanctionner. Il faudrait réfléchir à la notion de prix, qui n'a pas de réalité uniforme car il n'est pas le même en fonction des territoires et des pratiques agricoles. Par ailleurs, les lois EGALIM, qui concernent notamment le lait et la viande, sanctuarisent l'amont mais n'intègrent pas l'entièreté des acteurs de chaque filière. Il y a encore du chemin à parcourir. La filière laitière quant à elle, est la première à contractualiser en prenant en compte les volumes, une formule de prix, des clauses de révision et des conditions de production dans un contrat valable cinq ans. La construction se fait donc en marche avant avec une prévision longue. Attention à ne pas basculer sur des contrats annuels, en fonction des négociations, cela nuirait à la visibilité nécessaire. Tous ces mécanismes de filière, dans la complexité et la recherche d'équilibre du fonctionnement de la chaîne, contribuent à la souveraineté en donnant de la visibilité.

Yves LE MORVAN revient sur l'étude menée au titre d'AgriDées concernant la souveraineté à travers le cas du poulet de chair. Ce choix a été fait car le poulet représente un standard économique comparatif au niveau international tout en étant révélateur des grands sujets transversaux (environnement, climat, bien-être animal, consommation, santé...).

Ainsi, au début des années 2000, la France était le leader européen dans la production de poulet, mais elle importe aujourd'hui 50 % de sa consommation. Les négociations à l'OMC ont compliqué la consolidation de la filière, qui a stagné, quand d'autres pays comme la Pologne ont triplé leur production. Cela est en partie dû à la confrontation entre l'accumulation de normes et les projets de développement économique mais aussi à une pression sociétale accrue. L'augmentation de la consommation de 50 % entre 2012 et 2022 en France, n'a pas été suivie par la production, entraînant l'explosion des importations et la question de la souveraineté. Par ailleurs, la sociologie des consommateurs a évolué : le poulet était consommé

entier à hauteur de 50 % en 2000 alors que cela ne représente plus que 16 % aujourd'hui, avec le passage à la consommation de cuisse, d'aile ou de blanc, souvent en restauration hors domicile. La souveraineté, c'est aussi se mettre en ligne avec les tendances de consommation.

Un plan de relance productive, pour la filière, s'avère nécessaire tout en répondant aux problématiques environnementales, d'innovation et de bien-être animal. Bien sûr, l'UE doit aussi mieux protéger ses marchés, l'offre de poulet ukrainien sur les marchés s'opère à des prix nettement inférieurs.

## *Les relations entre la PAC et EGALIM*

Au cours de la discussion, deux visions distinctes ont émergé sur le lien entre les lois EGALIM et la PAC.

On peut, d'une part, les considérer comme différentes et totalement distinctes. En effet, EGALIM s'applique à l'échelle française quand la PAC est une politique européenne. Par ailleurs, elles n'appréhendent pas les mêmes sujets et n'utilisent pas les mêmes leviers. La PAC finance et oriente un socle de production et cherche à établir un équilibre entre les continents à l'échelle mondiale. Les lois EGALIM concernent quant à elles les relations entre les maillons des filières, de la production jusqu'au consommateur.

Mais d'autre part, ces deux axes stratégiques peuvent être considérés comme complémentaires. Si l'on raisonne en système alimentaire et non sur l'acte productif, on comprend que ces deux politiques s'articulent autour des mêmes considérations et sujets. Bien que les niveaux d'action et les leviers soient différents, ces deux cadres influencent la rémunération des producteurs.

## *Propos conclusifs*

En conclusion, chaque intervenant évoque un moyen d'action afin de construire un avenir plus souverain :

- Eric THIROUIN souligne l'importance du dialogue interprofessionnel qui permettrait d'être plus efficace, au niveau du marché et à différentes échelles.
- Layla RAHHOU souhaite une diminution de la bureaucratie qui faciliterait l'innovation, ainsi que des politiques publiques plus efficaces et plus cohérentes.
- François-Xavier HUARD considère que le plus important serait de payer le vrai prix de l'alimentation, avec son savoir-faire, en ajustant une rémunération plus adaptée des producteurs.

- Yves LE MORVAN estime qu'il serait souhaitable de savoir protéger les marchés européens quand cela est nécessaire, la souveraineté intègre des enjeux plus vastes, notamment environnementaux. Le parcours réussi par l'Europe est prometteur d'une amélioration continue du marché et du projet européen.

En conclusion de la table ronde, Natacha FELLOUS remercie les invités et propose d'ouvrir le débat avec l'auditoire, qui est revenu sur les points essentiels : création de valeur, protection face aux concurrences indues, construction des prix, leviers de la PAC, organisation des marchés.

Marie-Cécile DAMAVE/Rose-Marie PRIN/Yves LE MORVAN